

DÉPÔT DU BUDGET 2023 À NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

Notre-Dame-des-Prairies, mardi 20 décembre 2022 – C’est lors de la séance tenue le 19 décembre 2022 que le conseil municipal déposait pour adoption son budget pour 2023 qui se chiffre, en incluant l’amortissement sur les immobilisations, à 16 862 400 \$.

D’abord heureux d’annoncer la diminution des taux de taxes spéciales et foncières par rapport à 2022, Monsieur Régis Soucy, responsable de la commission des finances, a poursuivi en indiquant que cette mesure avait été prise dans le but d’atténuer l’impact du nouveau rôle triennal d’évaluation. Notons tout de même que le taux de taxes de 2023 est le plus bas des dix dernières années.

Malgré la période inflationniste actuelle, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a réussi à limiter l’augmentation des dépenses compressibles à 4,7%. *Il s’agit d’une augmentation qui se retrouve sous l’indice des prix à la consommation qui atteignait presque 7 % en octobre dernier, ce qui a des effets considérables.*, précise M. Soucy. Il est aussi à noter qu’un grand pourcentage de la hausse des dépenses totales de la Ville touche celles qui sont incompressibles, comme la collecte des ordures, les services en sécurité publique et l’approvisionnement en eau pour ne nommer que celles-ci.

Le conseil municipal a aussi conservé certains allègements, dont le maintien du prélèvement des taxes municipales en quatre versements qui favorise l’équilibre budgétaire des Prairiquoises et Prairiquois en répartissant les paiements sur plusieurs mois.

Pour Mme Suzanne Dauphin, mairesse, l’année 2023 en sera une de continuité de plusieurs projets entamés dans les années précédentes : *« Plusieurs projets de mise à jour de nos infrastructures continueront leurs avancées pour l’année à venir et les suivantes. Notamment, la station de pompage du quartier Bocage qui sera mise à niveau au courant des deux prochaines années. Nous procéderons également à la conversion au DEL de tous les éclairages extérieurs sur l’ensemble du territoire de la Ville. Une subvention a été obtenue afin de réaliser ce changement important. Ce projet nous permettra non seulement de faire des économies budgétaires en diminuant la consommation d’énergie, mais également de poser un geste pour réduire notre empreinte écologique, ce type d’éclairage étant moins énergivore que l’éclairage actuel. »*

Comme plusieurs municipalités du Québec, la Ville a dû prendre en considération le dépôt du nouveau rôle d’évaluation foncière et l’augmentation significative de la valeur des

immeubles sur tout le territoire. Malgré une hausse moyenne de 30% de l'évaluation municipale, la Ville souhaite minimiser l'augmentation du fardeau fiscal de ses citoyennes et citoyens. Concrètement, la majorité des contribuables pourront observer une hausse limitée à un maximum de 16 \$ par mois. Certaines propriétés pourraient même voir leur compte de taxes diminuer ou demeurer stable, les variations étant en fonction de l'augmentation de l'évaluation qui est différente d'une propriété à l'autre.

Décollant d'un exercice rigoureux de planification, l'exercice budgétaire démontre les efforts déployés par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour maintenir la qualité des services avec une considération constante pour le contribuable, malgré le contexte difficile actuel.

À propos de Notre-Dame-des-Prairies

Située au cœur de la MRC de Joliette et de la région de Lanaudière, Notre-Dame-des-Prairies compte près de 10 000 citoyennes et citoyens. Caractérisée par la quiétude des secteurs résidentiels et le dynamisme des secteurs commerciaux et industriels, Notre-Dame-des-Prairies offre un potentiel de développement en constante évolution.

Avec une variété considérable d'infrastructures communautaires et de loisir, et une vie culturelle extrêmement vigoureuse, Notre-Dame-des-Prairies peut s'enorgueillir d'avoir le mélange parfait de la qualité de vie d'une municipalité à la taille humaine avec la gamme complète des services d'une grande ville. Ceux et celles qui viennent s'y établir découvrent de nombreux attraits qui comblent tous leurs besoins et elle se distingue par ses nombreux services de proximité qui permettent aux citoyennes et citoyens d'avoir accès à un éventail d'activités à portée de la main.

-30-

Source et renseignements :
Marie-France Beaulieu, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des
communications
450.759.7741 poste 248 | communications@notredamedesprairies.com

**En annexe : le budget 2023 en bref*

LE BUDGET 2023 EN BREF

Dépenses de fonctionnement incluant l'amortissement des immobilisations :

Administration générale	2 359 700 \$
Sécurité publique	2 197 000 \$
Transport	3 797 400 \$
Hygiène du milieu	3 205 900 \$
Santé et bien-être	20 400 \$
Aménagement, urbanisme et développement	575 400 \$
Loisirs et culture	3 862 600 \$
Frais de financement	844 000 \$
TOTAL	16 862 400 \$

Taux de taxation :

Taxes foncières générales	
- 1 à 5 logements	0,538 \$
- 6 logements et plus	0,612 \$
- Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,372 \$

Taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout :

Aqueduc et égout	0,050 \$
Aqueduc seulement	0,040 \$

Taux reliés au fonds spécial pour le maintien des infrastructures :

1 à 5 logements	0,050 \$
6 logements et plus	0,057 \$
Immeubles non résidentiels et industriels	0,128 \$

Compensation reliée aux services d'eau potable et d'égout :

Aqueduc résidentiel	150,00 \$
Égout - Résidentiel	120,00 \$
Égout - Commercial et industriel	235,00 \$

Compensation reliée à la gestion des matières résiduelles :

Résidentiel 1 à 5 logements	145,00 \$
Commercial et industriel	145,00 \$
6 logements et plus	145,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	80,00 \$
Chalet	125,00 \$